



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE FONTENAY-LÈS-BRIIS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Date de convocation : 7 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 19 avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice : 19

Présents : 18

Votants: 19

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle municipale Les Marronniers située 2 rue de l'ancienne ferme école à Fontenay- lès- Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, ARTUS, DUPONT, DUVAL, HENNOCQ, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG  
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Absent ayant donné procuration à :

Mme DELANGUE a donné pouvoir à M. FRAPIER

Mme HENNOCQ a été désignée comme secrétaire de séance.

---

Approbation du PV du 15 mars 2021 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Par 16 voix pour et 3 voix contre (ARTUS, JOAO et RABY)**

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 15 mars 2021.

---

**Délibération :**

**N° : 2021 005**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

VU les écritures du Trésorier faisant ressortir les masses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL		Investissement	Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réalisations	1 142 508,49 €	2 510 707,82 €	3 653 216,31 €
	TOTAL	1 142 508,49 €	2 510 707,82 €	3 653 216,31 €
DEPENSES	Déficit reporté	336 177,45 €	0,00 €	336 177,45 €
	Réalisations	668 078,76 €	2 189 198,68 €	2 857 277,44 €
	TOTAL	1 004 256,21 €	2 189 198,68 €	3 193 454,89 €
Résultat propre de l'exercice		474 429,73 €	321 509,14 €	795 938,87 €
Résultat de clôture		138 252,28 €	321 509,14 €	459 761,42 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
APPROUVE le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2020 établi par Madame la responsable du Centre des Finances Publiques de Dourdan.

Délibération :

N° : 2021 006

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Gaële JOAO demande à quoi correspondent, en recettes de fonctionnement, à l'article 7718, les 21 624€ de travaux d'office qui n'avaient pas été budgétés.

Thierry DEGIVRY indique que le vote du Compte Administratif se fait au global et que l'objectif n'est pas de rentrer dans les détails.

En dépenses d'investissement (article 21), Gaële JOAO demande dans quel but la commune a acquis la parcelle boisée C3, le long de la RD97, sachant qu'il existe déjà en parallèle un Chemin Rural au Nord et au Sud.

Thierry DEGIVRY répond que cette acquisition est une décision du mandat précédent. L'objectif est de préserver les Espaces Naturels Sensibles et de permettre aux piétons de se rendre à Briis en toute sécurité. Quant au Chemin Rural au Nord, il précise qu'après nettoyage, il conviendra de voir s'il se prête ou non à être réouvert. Ce sujet est à examiner dans le cadre d'une prochaine réunion PLU spécifique.

Au titre du même article, Séverine ARTUS demande à quoi correspondent les 362 085,19€ dépensés en 2020 (compte 2152) en "installations de voirie".

Thierry DEGIVRY répète que le vote du Compte Administratif est global, et qu'il n'a pas d'information à communiquer. Il propose aux élus qui auraient des questions de les lui envoyer après le Conseil, afin qu'il puisse y répondre ensuite.

VU le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune, présenté par Madame Catherine DUPONT.

VU les écritures de l'ordonnateur faisant ressortir les masses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	2 510 707,82 €	2 189 198,68 €	321 509,14 €	0,00 €	321 509,14 €
	Section d'investissement	1 142 508,49 €	668 078,76 €	474 429,73 €	-336 177,45 €	138 252,28 €
Budget TOTAL		3 653 216,31 €	2 857 277,44 €	795 938,87 €	-336 177,45 €	459 761,42 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	13 746,41 €	-13 746,41 €	0,00 €	-13 746,41 €
Budget TOTAL		0,00 €	13 746,41 €	-13 746,41 €	0,00 €	-13 746,41 €
TOTAL (réalisations et RAR)		3 653 216,31 €	2 871 023,85 €	782 192,46 €	-336 177,45 €	446 015,01 €

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Catherine DUPONT, Présidente de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Par 15 voix pour, 0 voix contre, 3 Abstentions (ARTUS, JOAO, RABY)**

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal.

DONNE quitus de sa gestion à Monsieur le Maire pour l'exercice 2020.

---

**Délibération :**

**N° : 2021 007**

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Stéphane RABY demande des précisions sur la façon d'affecter au budget primitif 2021, la somme de 321 509,14€, en excédent de la section de fonctionnement à la fin de l'exercice budgétaire 2020. Il ne comprend pas la mécanique qui consiste à affecter les deux-tiers de cet excédent (environ 220 000€) en recettes de fonctionnement, puis à faire figurer 200 000€ en autofinancement (dépenses de fonctionnement se retrouvant en recettes d'investissement), plutôt que d'affecter directement 200 000€ de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020, en recettes d'investissement.

La comptable municipale indique que cette année, la section d'investissement n'étant pas en déficit fin 2020, la commune n'était pas obligée d'affecter son excédent en section d'investissement. Le choix a été fait d'y affecter un tiers (100 000€) pour limiter le recours à l'emprunt, mais pas davantage car les montants inscrits en investissement dans cet article budgétaire, ne peuvent pas être rebasculés en section de fonctionnement en cours d'année si nécessaire. Elle ajoute qu'il fallait aussi mettre une partie de l'excédent en section de fonctionnement pour que la commune vive.

Thierry DEGIVRY ajoute que c'est un choix.

Un choix politique indique Gaële JOAO, qui fait remarquer que si l'essentiel de l'excédent 2020 (300 000€) avait été affecté en recettes d'investissement plutôt qu'en fonctionnement, il y aurait eu 200 000€ d'emprunt en moins au budget primitif 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12. VU le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil municipal au cours de cette même séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Par 17 voix pour, 2 voix contre (ARTUS et JOAO), 0 abstention**

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal soit **321 509.14 €** à la section d'investissement pour un montant de **100 00.00 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **221 509.14 €**.

---

**Délibération :**

**N° : 2021 008**

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2021**

**VU** l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales (état 1259).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité.**

**FIXE** les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Pour mémoire Taux votés année N-1	Taux départemental sur le foncier bâti	Taux de référence 2021	Bases d'imposition prévisionnelles notifiées	Produits attendus
Taxe d'habitation					
Taxe sur le foncier bâti	18,50%	16,37%	34,87%	2 873 000 €	1 001 815 €
Taxe sur le foncier non bâti	65,69%		65,69%	40 200 €	26 407 €
<b>TOTAL</b>					<b>1 028 222 €</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Délibération :**

**N° : 2021 009**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2021 – VILLE**

Avant de procéder au vote, Séverine ARTUS fait part du regret des élus de la minorité sur le fait qu'aucune réunion préalable au vote du Budget Primitif, ne s'est tenue pour avoir des explications et des réponses à leurs questions, sans même parler de concertation. Elle cite en exemple le Maire de la commune essonnoise de Bouray-sur-Juine qui a décidé de concerter le budget avec l'ensemble des habitants, avant sa présentation au vote du Conseil Municipal.

Thierry DEGIVRY répond que le budget a été préparé par l'ensemble des conseillers (de la majorité), qui ont posé des questions auxquelles il a été répondu. Il indique que le Conseil Municipal n'est pas le lieu d'une séance de questions/réponses sur le budget.

La comptable municipale ajoute qu'il est préférable de lui lister les questions pour qu'elle puisse faire une analyse fine, d'autant que le Budget Primitif précédent (2020) a été préparé par l'ancienne comptable municipale.

Gaële JOAO lui fait remarquer que l'ancienne comptable a quitté la commune en février 2020, qu'elle-même a intégré le personnel communal dans le courant du printemps 2020 et qu'elle a travaillé sur le Budget Primitif 2020 puisque les élus actuels ne l'ont voté qu'en juillet l'année dernière, compte tenu de la souplesse accordée du fait de la crise sanitaire.

Séverine ARTUS fait remarquer que, dans le projet de Budget Primitif reçu dans le dossier du Conseil Municipal, le report des montants du budget précédent (2020) est erroné sur plusieurs lignes. Ainsi, par exemple, au chapitre 6042 en section de dépenses de fonctionnement, le montant budgété en 2020 était de 80 000€, et il est reporté à 0€ dans le budget primitif reçu. Ce problème est récurrent sur plusieurs chapitres, ce qui influe sur l'appréciation du budget proposé pour 2021.

La comptable municipale explique que ces erreurs de report sont certainement dues au logiciel budgétaire qui a réparti les montants différemment de l'an dernier.

La majorité indique que l'essentiel est que les montants totaux soient identiques à ceux de votés en 2020.

La minorité rétorque que justement ils ne sont pas identiques, et que cela amène donc à voter un document erroné.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES**

##### **▪ Chapitre 011 (Charges Générales):**

Séverine ARTUS demande si la commune a bien délibéré pour le compte 6232 relatif aux fêtes et cérémonies, tel qu'exigé par l'article D16 17-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La comptable municipale répond qu'elle ne peut pas présenter ladite délibération en séance, mais qu'elle a vérifié et que cette délibération a été prise lors du mandat précédent.

Séverine ARTUS en conclut qu'il est demandé aux conseillers municipaux de voter sans connaître la nature des dépenses liées aux fêtes et cérémonies à faire supporter par le budget communal.

Gaële JOAO observe que ce chapitre est prévu en augmentation pour 2021 et en demande l'explication.

Thierry DEGIVRY indique qu'un audit financier de la commune va démarrer, que le contexte sanitaire engendre des dépenses et qu'un travail d'archivage est prévu.

Gaële JOAO demande, pour le compte 6247 relatif aux transports, si l'augmentation prévue est liée à la mise en place de la gratuité du bus scolaire.

Thierry DEGIVRY répond que la gratuité n'est pas actée à ce stade.

La comptable municipale ajoute que l'augmentation budgétaire est liée à la révision des tarifs du transporteur (SAVAC) et à une provision pour des sorties périscolaires, et n'a donc pas de lien avec l'éventuelle gratuité du bus.

Thierry DEGIVRY rappelle que le vote du budget se fait par chapitre, que l'on ne peut pas rentrer dans le détail de chaque compte, qu'il dirige le Conseil Municipal comme il le veut et qu'on ne va pas y passer la soirée.

▪ **Chapitre 012 (Charges de personnel):**

Gaële JOAO demande à qui correspond la petite hausse budgétaire prévue.

Thierry DEGIVRY précise qu'elle est liée aux avancements de grades et d'échelons du personnel communal.

Catherine DUPONT explique par ailleurs qu'en 2020, il y a eu moins de vacataires payés du fait de la crise sanitaire.

▪ **Chapitre 022 (Dépenses imprévues):**

Gaële JOAO souhaite savoir pour quelle raison le montant budgété est prévu au double de 2020 alors que finalement rien n'a été dépensé en 2020.

Thierry DEGIVRY répond que c'est une décision.

▪ **Chapitre 065 (Autres charges de gestion):**

Séverine ARTUS demande que les élus impliqués dans des associations fontenaysiennes sortent pour le vote de ce chapitre qui comprend les subventions aux associations, conformément à l'article L21 31-11 du CGCT.

Lors du vote en section de fonctionnement, chapitre 65, trois élus ont donc quitté la salle (Lavaud, Brunel, Duval) et se sont donc abstenus de voter pour des raisons déontologiques.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

▪ **Chapitre 70 (Ventes produits, Prestation services):**

Gaële JOAO demande si l'augmentation des recettes prévue au compte 706 (services scolaires) correspond à une perspective d'une nouvelle hausse des tarifs périscolaires à la rentrée 2021.

Thierry DEGIVRY indique que l'augmentation de recettes n'est pas liée à une hausse de tarifs, mais à la crise sanitaire.

▪ **Chapitre 73 (Impôts et Taxes):**

Gaële JOAO demande la justification de l'augmentation des recettes du compte 731 (impôts locaux) alors que les taux 2021, qui viennent d'être votés, sont identiques à ceux de 2020.

La comptable municipale explique que cette augmentation est due à l'actualisation des bases fiscales, à une recette supplémentaire au titre des droits de mutation, et au versement lié à la sous-compensation de la commune dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

▪ **Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles):**

Gaële JOAO demande si l'augmentation de dépenses prévue au compte 202 (documents d'urbanisme) correspond à la mission passée au bureau d'études en charge de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La comptable municipale précise que le coût de cette mission sera ventilé sur les exercices budgétaires 2021 et 2022, et ajoute qu'il est souhaitable d'avancer au maximum la mission en 2021 car à compter de 2022, il n'y aura plus de récupération de TVA sur l'élaboration des documents d'urbanisme.

▪ **Chapitre 21 (Immobilisations corporelles):**

Gaële JOAO demande s'il est prévu une subvention au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour l'acquisition de la parcelle boisée de 22755m<sup>2</sup> à Quincampoix.

Emmanuelle DUVAL indique que l'acquisition sera soumise au vote du Conseil Municipal quand la commune aura l'assurance de la subvention ENS départementale et/ou d'une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Elle précise que la politique communale est d'acheter un maximum d'ENS sur le territoire communal pour les protéger, en cohérence avec la démarche de territoire engagé pour la nature (trame verte et bleue) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) intercommunal, et notamment le développement d'une filière bois.

Thierry DEGIVRY ajoute que le propriétaire de la parcelle concernée a été contacté, et qu'un accord a été conclu pour une acquisition par la commune.

VU la délibération prise au cours de cette même séance relative à l'approbation du compte administratif 2020.

VU la délibération prise au cours de cette même séance relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
 APPROUVE le budget primitif 2021 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE	BP 2021	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	596 575.00 €	16	3 (GJ, SA, SR)	0
012	Charges de personnel	978 800.00 €	16	0	3 (GJ, SA, SR)
014	Atténuation de produits	45 750.00 €	19	0	0
65	Autres charges de gestion courante	122 820.00 €	16	0	3 (TL, JB, ED)
66	Charges financières	19 407.71 €	19	0	0
67	Charges exceptionnelles	400.00 €	19	0	0
022	Dépenses imprévues	22 480.80 €	19	0	0
023	Virement à la section d'investissement	260 000.00 €	17	2 (GJ, SA)	0
042	Opérations d'Ordre transfert entre sections	8 335.63 €	19	0	0
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 054 569.14 €</b>			
013	Atténuation de charges	40 000.00 €	19	0	0
70	Ventes produits, prestations services	186 650.00 €	19	0	0
73	Impôts et taxes	1 348 050.00 €	19	0	0
74	Dotations subventions participations	236 550.00 €	19	0	0
75	Autres produits de gestion	21 310.00 €	19	0	0
76	Produits financiers	0.00 €	19	0	0
77	Produits exceptionnels	500.00 €	19	0	0
<b>002</b>	<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>221 509.14 €</b>	17	2 (GJ, SA)	0
042	Opérations d'Ordre transfert entre sections	0.00 €	19	0	0
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 054 569.14 €</b>			

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	BP 2021	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	39 550.00 €	19	0	0
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (reports 2020)</b>	<b>13 746.41 €</b>	19	0	0
21	Immobilisations corporelles	1 030 646.41 €	19	0	0
23	Immobilisations en cours	0.00 €	19	0	0
10	Dotations Fonds divers réserves	200.00 €	19	0	0
16	Emprunts et dettes	59 578.06 €	19	0	0
020	Dépenses imprévues	15 108.44 €	19	0	0
040	Opérations d'Ordre transfert entre sections	0.00 €	19	0	0
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 145 082.91 €</b>			
13	Subventions d'investissement	172 495.00 €	19	0	0
138	Autres subventions non transférables	0.00 €	19	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	351 000.00 €	19	0	0
23	Immobilisations en cours	0.00 €	19	0	0
10	Dotations Fonds divers réserves	115 000.00 €	19	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000.00 €	17	2 (GJ, SA)	0
024	Produits des cessions	0.00 €	19	0	0
<b>001</b>	<b>Résultat reporté d'investissement (excédent)</b>	<b>138 252.28 €</b>	18	1 (SA)	0
021	Virement de la section de fonctionnement	260 000.00 €	19	0	0
040	Opérations d'Ordre transfert entre sections	8 335.63 €	19	0	0
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 145 082.91 €</b>			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 12 avril 2021,

Pour extrait certifié conforme au registre des procès-verbaux du Conseil municipal.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY